



**SYNDICAT C.G.T. DES PERSONNELS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES HAUTS-DE-SEINE**

57, rue des longues raies 92000 Nanterre Tél : 01 47 29 37 34

Mail : syndicatcgt@hauts-de-seine.fr

SITE WEB : <https://www.cgt-cd92.fr/>

Nanterre, le 09 octobre 2024

Monsieur le Président,

Début août 2024 vos services ont fait parvenir aux assistants familiaux un nouveau contrat de travail annulant et remplaçant le précédent dans le cadre de la mise en application du décret du 31 août 2022.

Ces contrats ne comportent aucune précision quant aux éléments substantiels tels que la rémunération, les congés, les indemnités d'entretien ou encore les indemnités de sujétions. La rémunération garantie pour l'accueil d'un premier enfant et pour les accueils est plus qu'imprécise laissant ainsi planer le doute pour nos collègues.

Notre courriel du 30 août 2024 et notre courrier recommandé daté du 16 septembre 2024 sont restés sans réponse laissant ainsi les inquiétudes de nos collègues assistants familiaux se renforcer au risque de créer une rupture de confiance.

De plus lors de notre rencontre du 11 janvier 2024 vous vous étiez engagé à nous apporter des réponses sur les points suivants : La revalorisation de l'indemnité d'entretien, la mise en place d'une régie afin de réduire les délais de remboursement des avances de frais au bénéfice de l'enfant par les assistants familiaux ou encore la mise en place de binôme par zone géographique afin de soulager nos collègues dans le cadre de relais, le Décret du 31 août 2022 prévoyant la possibilité d'un week-end de repos mensuel. Certaines de nos demandes ont fait l'objet de propositions chiffrées et détaillées, transmises à votre administration sur votre demande.

Aussi nous demandons que le montant de la rémunération des assistants familiaux soit précisé sur le contrat, que la rémunération minimale garantie par part d'accueil d'enfants envisagés dans le contrat de travail soit précise et chiffrée pour les accueils continus et permanents, que la rémunération pour les accueils intermittents et relais soit précisée, ainsi que pour les accueils d'urgence et de courte durée. Nous demandons que le contrat précise la liste et le montant des indemnités d'entretiens ainsi que leur revalorisation à la suite de la forte période d'inflation, la liste des cas ouvrant droit à chaque taux de sujétions, la mise en place du week-end de repos mensuel, ainsi que la mise en place d'une régie dans le cadre des avances de frais. Nous demandons que ces modifications fassent l'objet d'un avenant et non d'un nouveau contrat.

Nous demandons la communication des recommandations formulées à la suite de l'audit concernant l'amélioration des conditions de travail des assistants familiaux.

La CGT des personnels du Conseil Départemental des Hauts de Seine dépose un préavis de grève spécifique de 0H00 à 24H00 pour la journée du 18 octobre 2024 pour tous les assistants familiaux exerçant pour le Département des Hauts-de-Seine, quelque soit leur lieu d'exercice des fonctions. Nous restons disponibles pour toute négociation sur les revendications des assistants familiaux et vous demandons d'être reçus en audience.

Dans cette attente nous vous prions de croire, monsieur le Président, en l'assurance de notre plus haute considération.

Mahmoudi Karim
Secrétaire général
Syndicat CGT des personnels du Conseil Départemental des Hauts de Seine